

Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez 60300 AUMONT en HALATTE Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

> Département de l'Oise Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2012

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 mars 2012 s'est réuni le 29 mars 2012 sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

PRÉSENTS:

Mesdames, THÉPENIER, DIVAY, JAUNET
Messieurs, GROSPIRON, NOTTARIS, MARVILLE, PICARD, WEYLAND

ABSENTS (Excusés):

Madame DEL RIO (Pouvoir à Madame DIVAY)
Messieurs LEVASSEUR (Pouvoir à Monsieur PICARD), ROTHER

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 40.

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE A l'unanimité, Monsieur Guy PICARD est désigné secrétaire de séance.

Suspension de séance : Madame le Maire procède à une suspension de séance qui est reprise à 21h18.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2012

Le procès-verbal du 9 janvier 2012 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 / BUDGET COMMUNAL 2012

- Approbation du compte de gestion 2011

Madame le Maire présente le compte de gestion 2011 du comptable du Trésor. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- -Section fonctionnement : un excédent de 78 289.94 €
- -Section investissement : un déficit de 33 205.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011.

Approbation du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur PICARD doyen d'âge présente les résultats :

- -Section fonctionnement : un excédent de 78 289.94 €
- -Section investissement : un déficit de 33 205.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011.

- Affectation des résultats 2011

Madame le Maire propose de reporter :

L'excédent de la section de fonctionnement :

-	Soit un excédent reporté de	152 855.39 €
-	Report affecté à l'investissement 2012	- 63 712.60 €
-	Excédent 2011	78 289.84 €
-	Report affecté à l'investissement 2011	30 507.23 €
-	Excédent 2010	138 278.05 €

Le déficit de la section investissement :

	Déficit 2011	<u>30 507.23 €</u>
_	Soit un déficit reporté de	63 712.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2011 comme proposé par Madame le Maire.

- Vote de la subvention à la bibliothèque

La bibliothèque souhaite une subvention de 3 000 € comme l'an dernier.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 3 000 € à la Bibliothèque.

- Vote de la subvention à l'association Haultmont

L'association Haultmont souhaite une subvention de 5 000 €.

Madame le Maire nous rappelle que l'an dernier le Conseil Municipal leur avait alloué une subvention de 4 500 € malgré les remarques formulées à savoir comptes imprécis et erronés, budget présentant des incohérences. Le Conseil décide d'adresser une lettre au Président de l'association reprenant ces remarques et demandant des comptes correctement établis pour 2012, et l'absence de déficits sur les activités festives pour le prochain budget 2013.

Le conseil décide de maintenir encore l'octroi d'une subvention de 4 500 € avec 6 voix pour et 4 voix contre.

- Vote de la subvention au CCAS

Madame le Maire propose de maintenir la subvention au CCAS à 5 500 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte la proposition avec 9 voix pour et 1 voix contre.

Fixation des 4 taux d'imposition pour 2012

Madame le Maire propose de maintenir en 2012 les taux d'imposition fixés pour 2011, à savoir :

Taxe d'habitation : 14.28%

Taxe foncière (bâti) : 10.54%

Taxe foncière (non bâti) : 27.59%

Contribution Foncière des Entreprises : 18.73%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition reconduits.

Vote du budget communal

Madame le Maire présente le budget communal 2012.

Le budget investissement prévoit notamment la protection incendie, la vidéosurveillance, l'acquisition d'un tracteur, la réfection de caniveaux, l'installation d'un colombarium au cimetière, l'installation d'un paratonnerre sur l'église, la réfection du chemin du Moulin.

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 180 493 €

Section fonctionnement : 531 022 € Section investissement : 402 296 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2012.

4 / BUDGET EAU 2012

- Approbation du compte de gestion 2011

Madame le Maire présente le compte de gestion 2011 du comptable du Trésor.

Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants : Section exploitation: un excédent de 14 237.64 € Section investissement : un excédent de 5 778.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011.

- Approbation du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur PICARD, doyen d'âge, présente les résultats 2011 :

Section fonctionnement : excédent de 14 237.64 € Section investissement : excédent de 5 778.71 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011.

- Affectation des résultats 2011

Madame le Maire propose de reporter :

Section fonctionnement:

Excédent 2010 : 2 280.84
 Excédent 2011 : 14 237.64
 Report affecté à l'investissement : 11 503.61
 Soit un total reporté de : 5 014.87 €

Section investissement :

Déficit 2010 : - 17 282.32 €
 Excédent 2011 : 5 778.71 €
 Soit un déficit reporté de : 11 503.61 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2011.

- Vote du budget

Madame le Maire présente le budget eau 2012.

Section exploitation : un total de 14 800 € Section investissement : un total de 50 723 €

Le budget investissement prévoit des frais d'étude concernant l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau 2012.

5 / Demande de subvention du GACS (Groupement d'Achats du Collège de Senlis)

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite favorable à cette demande de subvention.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6 / Demande de subvention de l'AEM (Association d'Enquêtes et de Médiation au collège Fontaine des Prés)

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 100 € à l'AEM.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7/ Travaux logement communal 12 chemin de la Procession

Des travaux importants de sanitaires doivent être réalisés dans ce logement. Le coût de ces travaux se montent à environ 3 200 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23heures 15.

Guy PICARD

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	